

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 juillet 2025

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 juillet 2025**

**2025 DU 112** Dénomination passerelle Jane Birkin (10<sup>e</sup>).

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 17 juin 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " passerelle Jane Birkin " à Paris (10<sup>e</sup>) ;

Considérant que l'hommage rendu n'a pas fait l'objet de dénomination de voie ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, en date du 17 juin 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La passerelle reliant le quai de Valmy au quai de Jemmapes, au niveau de la rue Léon Jouhaux, à Paris (10<sup>e</sup>), est dénommée " passerelle Jane Birkin ".

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**